

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES YVELINES**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Yvelines est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2021 auprès de la commission des Yvelines soit 2133 dossiers, est en progression, à + 12% par rapport à l'année 2020. La variation dans le département suit la courbe enregistrée au niveau de la région IDF (+18.6%) qui elle-même est similaire à la hausse observée au niveau national (+ 11.2%). Cependant si nous comparons 2021 à 2019 (année dite normal), nous observons toujours une baisse de - 14.7% dans les Yvelines, conséquence de l'impact des évolutions législatives en matière de prévention du surendettement.

La variation entre 2019 et 2021 dans le département est similaire à celle enregistrée au niveau de la région IDF (-9.5%) qui elle-même est similaire à la baisse observée au niveau national (-15.5%).

La hausse constatée en 2021 se justifie donc par la fin des différents confinements liés à la crise sanitaire et la reprise progressive de l'économie.

En résumé, cette hausse est le simple retour à un niveau d'avant crise et contrairement à ce que l'on aurait pu penser, la crise sanitaire n'a pas emmené à une augmentation des dépôts de dossiers et nous attendons toujours un éventuel effet rattrapage qui ne semble arriver compte tenu des nombreuses mesures mises en place par les pouvoirs publics pendant la crise.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers déclarés recevables s'est élevé à 1898 contre 1784 en 2020 soit une hausse de 6.4%.

La part des dossiers irrecevables est en hausse proportionnellement à la hausse des dépôts soit 78.4% contre 3% en 2020.

Concernant l'orientation des dossiers, elle reste stable avec environ 2/3 des dossiers orientés vers une procédure de réaménagement des dettes (plans ou mesures) et 1/3 vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

L.R 1617

La structure des solutions adoptées par la commission des Yvelines est globalement assez similaire à la structure régionale mais elle se démarque de la structure nationale.

La part des plans conventionnels de redressement définitifs est en baisse 4.8% contre 7% en 2020 (quasiment 0.7 point de moins pour les plans réglant la situation de surendettement et 1.5 points de moins pour les plans d'attente) mais reste inférieur au national (7.9%).

La part des mesures imposées suite RP sans LJ, avec un taux de 30.7% est légèrement inférieure au taux régional (32.6%) et nettement moindre que le taux national (39.4%).

Par ailleurs 49.9% des dossiers se concluent par des mesures imposées avec ou sans effacement de dettes. Ce taux est proche de celui de la région (50%) mais nettement supérieur au taux national (41.5%). Cet écart s'explique sans doute par des capacités de remboursement élevées propres au département qui permettent d'envisager des remboursements totaux ou partiels.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures pérennes représentent l'ensemble des plans définitifs, les mesures imposées avec effacement total ou partiel ou sans effacement.

Le recours aux mesures provisoires reste limité aux plans pour vente du bien immobilier, aux mesures d'attente ou aux suspensions d'exigibilité des créances établies dans l'attente d'un événement de nature à améliorer significativement et à court terme la situation financière des débiteurs.

La commission des Yvelines continue de limiter ces solutions provisoires et demeure attachée à proposer des solutions pérennes. Le taux de solutions pérennes régresse d'2 point pour passer de 74% en 2020 à 72% en 2022 mais reste quasiment semblable au taux régional (72.6%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	La réunion annuelle entre les membres de la commission et les juges d'instance de Versailles et saint-Germain en Laye a eu lieu le 18 Octobre 2021. Elle a permis de clarifier des points de procédure. Les 2 magistrats ont profité de la réunion pour faire un point sur l'état des stocks dans leurs tribunaux.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Le secrétariat n'a pas participé physiquement aux Commissions d'arrondissement de la CCAPEX.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 31 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 345</i>	Le secrétariat a organisé 31 réunions d'informations à destination de 345 travailleurs sociaux. Les différents thèmes proposés ont été : <ul style="list-style-type: none"> - Surendettement =dépôt en ligne - Inclusion bancaire et Réclamation - Relations bancaires et Fichiers - Surendettement =La procédure - Assurance-Mode d'emploi Il a aussi participé à un forum sur la parentalité où le jeu MQDA a été présenté.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 9 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 377</i>	Le secrétariat a organisé 9 interventions dans des établissements à destination des lycéens, collégiens et jeunes volontaires du SNU où il a présenté à 377 jeunes la gestion courante d'un budget.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 5 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 120</i>	Le secrétariat a organisé 3 sessions de formation à destination des professionnels d'UNAFOR et 2 sessions aux professionnels du Pôle Enfance et jeunesse pour un total de 120 professionnels.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		6 sessions de formation dans le cadre du SNU

Relations avec les Tribunaux :

² (organisées ou participation)

L.R. 18/10/21

L'objectif de cette concertation visait à reprendre et asseoir une relation de confiance avec les Juges de St Germain et Versailles nouvellement nommés, de faire un point sur les modalités de traitement des dossiers par le secrétariat de la commission mais aussi sur les modalités d'application des textes par les juges ainsi que de faire un point sur les stocks de dossiers en cours

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Compte-tenu du contexte sanitaire, aucune relation n'a pu être entretenue avec la CCAPEX cette année.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

31 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 345 travailleurs sociaux.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Le secrétariat de la Commission des YVELINES n'observe aucune difficulté quant à l'application de la procédure. L'application des dispositions législatives ne pose pas de problème.

Le ROAS 2020 a permis de redéfinir bien précisément les orientations des dossiers avec les dettes professionnelles, ce qui a permis aux Commissaires d'avoir des lignes directrices claires et précises pour prendre leurs décisions en séance.

Toutefois, la commission observe que le traitement des dossiers déposés par les personnes ayant exercé une activité indépendante, susceptible de les rendre inéligibles à la procédure, est souvent retardée, car les intéressés oublient souvent de se faire radier du registre du commerce et des sociétés. Cette inscription est souvent découverte en séance grâce aux recherches effectuées par les représentants de la DDFIP, ce qui oblige à ajourner les dossiers pour demander aux intéressés de se faire radier.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Un certain nombre de débiteurs, malgré une capacité de remboursement positive, éprouvent toujours des difficultés à mettre en place leur plan ou à le suivre. La capacité de remboursement retenue par la commission implique pour certains débiteurs une contraction des dépenses à laquelle ils ont du mal à faire face.

Certaines difficultés, déjà signalées les années précédentes, concernant les effets de la recevabilité ont persisté, même si ce phénomène s'est réduit. En effet, certains établissements de crédits tardent à arrêter les prélèvements, une fois que la recevabilité d'un dossier leur a été notifiée.

De même, certains créanciers qui ont cédé leurs dettes, ou ont mandaté un cabinet spécialisé d'en recouvrer les montants, n'informent pas ces acteurs de la recevabilité du dossier et de la suspension des voies d'exécution.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

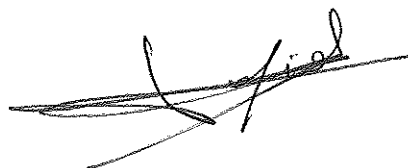
Le traitement de certains biens immobiliers reste complexe (indivision, usufruit, parts de SCI...) car il n'est pas toujours évident d'obtenir des renseignements précis de la part des débiteurs, ni d'évaluer la possibilité réelle de les vendre pour régler tout ou partie des dettes

Date : 15 Février 2022

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/20 20 en %	variation 2021/201 9 en %
Dossiers déposés	2 500	1 907	2 133	11,9%	-14,7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	42,1%	42,6%	42,0%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	15,2%	13,9%	14,5%		
Dossiers décidés recevables par la commission	2 300	1 784	1 898	6,4%	-17,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	8,6%	8,1%	6,0%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	115	74	132	78,4%	14,8%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	27,8%	25,7%	23,5%		
Dossiers orientés par la commission	2 328	1 802	1 907	5,8%	-18,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	38,9%	37,7%	43,1%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	36,0%	32,7%	37,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,6%	0,2%	0,3%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	63,4%	67,1%	62,7%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2 857	2 238	2 417	8,0%	-15,4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,5%	7,6%	8,9%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,0%	3,3%	5,5%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	31,2%	29,8%	30,7%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,3%	0,2%	0,1%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	3,6%	7,0%	4,8%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	1,5%	2,4%	1,7%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	2,2%	4,6%	3,1%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	51,3%	52,0%	49,9%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	42,2%	41,3%	39,3%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	21,5%	20,0%	20,8%		
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	9,1%	10,7%	10,6%		

L.R / S.M.

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,2%	73,7%	71,9%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	20	12	8		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	14	18	11		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5,5%	4,8%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	30,7%	32,6%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	4,8%	5,5%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	49,9%	50,0%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	71,9%	72,6%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Yvelines	Dettes financières	59 322	1 569	7 231	66,9%	82,5%	16 098	3
	dont dettes immobilières	21 815	155	246	24,6%	8,2%	138 134	1
	dont dettes à la consommation	35 335	1 442	6 064	39,8%	75,9%	14 677	3
	dont autres dettes financières	2 172	732	921	2,4%	38,5%	947	1
	Dettes de charges courantes	15 482	1 508	4 639	17,5%	79,3%	4 854	3
	Autres dettes	13 905	944	1 906	15,7%	49,7%	2 477	2
	Endettement global	88 709	1 901	13 776	100,0 %	100,0 %	22 054	6

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Ile de France	Dettes financières	561 390	13 843	64 068	65,3%	82,3%	16 796	4,0
	dont dettes immobilières	243 007	1 695	2 675	28,3%	10,1%	122 359	1,0
	dont dettes à la consommation	302 585	12 686	53 295	35,2%	75,4%	14 845	3,0
	dont autres dettes financières	15 798	6 490	8 098	1,8%	38,6%	922	1,0
	Dettes de charges courantes	162 209	13 077	37 830	18,9%	77,7%	5 817	2,0
	Autres dettes	135 521	8 009	15 798	15,8%	47,6%	2 311	1,0
	Endettement global	859 120	16 829	117 696	100,0 %	100,0 %	23 113	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 775 420	80 658	323 453	36,3%	71,5%	12 677	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 624	46 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0

L.R / Sazzy

